



Concours Panier cadeau bio de la Fête Éco-Bio Paysanne 2010

– RÈGLEMENTS DU CONCOURS –

Le concours **Panier cadeau bio de la Fête Éco-Bio Paysanne 2010** se tiendra inclusivement du 31 juillet au 8 août 2010, à 17h. Ouvert aux résidents du Québec seulement ayant 18 ans et plus.

À gagner :

- 10 paniers-cadeaux contenant des produits biologiques d'une valeur approximative de 99\$ chacun.

Description des prix :

- 8 paniers-cadeaux sont composés de plusieurs produits non-périssables de commerçants exposant à la FEBP.
- 2 paniers-cadeaux sont composés exclusivement de produit de la SAQ.
- Le contenant de chaque panier peut différer.
- Les paniers peuvent différer des photos présentées sur le site tohu.ca.

Mécanique de participation :

- Les participants peuvent se procurer un coupon de participation dans la brochure de l'événement distribué dans la Presse du samedi 31 juillet et dans une sélection de commerces, lors de l'événement dans le kiosque de la TOHU ou au tohu.ca.
- Les coupons doivent être déposés dans la boîte de tirage prévue à cet effet situé dans le kiosque de la TOHU sur le site de l'événement.
- Tous les coupons de participations doivent être reçus le dimanche 8 août avant 17h pour être éligible.

Tirage :

- Le tirage aura lieu le mardi 10 août à 10 h dans les bureaux administratif de la TOHU.
- Les paniers-cadeaux seront tirés de manière aléatoire.
- Seulement les personnes gagnantes seront contactées par téléphone et courriel.
- Les paniers-cadeaux ne sont ni échangeables, ni transférable.

Réclamation des prix :

- Les gagnants auront cinq jours ouvrables pour venir réclamer leurs prix à la TOHU.
- Aucun prix ne sera acheminé aux gagnants aux frais de la TOHU.
- Les prix qui ne seront pas réclamés après un période de cinq jours seront resoumis au processus de tirage.
- Les gagnants dégagent la TOHU et les commerçants de toutes responsabilités concernant l'utilisation des produits inclus dans les paniers-cadeaux.
- Les participants sélectionnés devront signer une lettre attestant qu'ils ont bien pris connaissance des règlements mentionnés ci-haut avant d'être déclaré gagnant.